

4 Economie

Gestion des finances publiques

Les acquis et les perspectives de la DGBFIP

MSM

Libreville/Gabon

FACE à une conjoncture internationale toujours marquée par un prix du baril du pétrole très bas et une situation interne qui incite à l'économie et à la prudence en matière de gestion des deniers publics, la direction générale du Budget et des Finances publiques entreprend, depuis un certain temps, un ensemble de démarches visant à poursuivre les réformes engagées sans remettre en cause les acquis. A cet effet, cette administration a procédé dernièrement à des études comparatives avec d'autres pays considérés comme étant réellement sur la voie de l'émergence économique, comme le Sénégal ou encore la Côte d'Ivoire.

Pour Jean-Fidèle Otandault, les finances publiques ont bénéficié d'une réforme majeure, qui s'est traduite notamment par le basculement définitif du Gabon vers le système de budgétisation par objectifs de programme (BOP ou budget-programme). De ce fait, la DGBFIP n'a plus le statut d'ordonna-

teur unique du Ministre en charge du Budget.

Chaque ministre, fort d'une autorité managériale, est aujourd'hui l'ordonnateur des crédits mis à sa disposition. Il fixe ses propres objectifs et dresse annuellement un Rapport annuel de performances (RAP) pour chaque mission relevant de son département qui est soumis à la sanction du Parlement. Sans oublier la mission de contrôle de la Cour des Comptes qui s'est renforcée avec la BOP.

Ainsi, pour les agents du Budget, cette disposition répond suffisamment aux accusations non fondées qui soutiennent que la DGBFIP cumulerait des fonctions incompatibles, notamment celles d'exécution et de contrôle.

« La réussite des réformes menées résulte d'une fructueuse démarche participative, un travail d'équipe qui a vu une implication forte de tous les collaborateurs. Beaucoup a été fait dans le cadre des changements de paradigme pour une meilleure gestion des finances publiques. Le ministère du Budget et des Comptes publics a été progressivement réorganisé au cours de ces dernières années », explique Jean-Fidèle Otandault.



Photo : Aïssée Moussavou

Pour faire face à la conjoncture, la DGBFIP dresse les perspectives par le truchement de son Directeur général, Jean-Fidèle Otandault.

ACQUIS* Les réformes engagées par le gouvernement dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques ont ainsi permis de créer, en 2014, la Direction générale de l'Agence Judiciaire de l'Etat (DGAJE), chargée de défendre les intérêts de l'Etat dans des procédures engagées en matière de commandes publiques, et de faire baisser le coût des contentieux impliquant l'administration.

La même année a aussi vu la mise sur pied de la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGCPT), qui parachève la déconcentration de la fonction de comptable principal de l'Etat et met fin à un modèle organisationnel qui datait de

1965.

Elle consacre le partage de la fonction comptable avec l'ordonnateur et une nouvelle organisation du réseau comptable de l'Etat. En 2015, la Caisse de pensions et des prestations familiales des agents de l'Etat a vu le jour afin de permettre une gestion plus dynamique des pensions des fonctionnaires partis à la retraite. Et aussi et surtout la naissance de la DGBFIP, par la fusion des trois anciennes directions générales (Budget ; Contrôle des ressources et des charges publiques ; Marchés publics) intervenant dans la phase administrative de la dépense publique.

« Cette fusion était motivée par la création d'un Guichet



Photo : F.A.

et Interlocuteur Unique pour répondre aux préoccupations des usagers du service public qui étaient souvent confrontés à un circuit de dépense trop complexe, lent et source de beaucoup d'incompréhensions. Autant de lacunes qui obturaient la marche vers une meilleure qualité des services publics », souligne M. Otandault.

POURSUITE* Aujourd'hui, soutient-il, il est plus que nécessaire que la DGBFIP se recentre sur sa principale mission, tout en continuant les efforts afin de réaliser davantage d'économies dites structurelles. Pour cela, des changements visant à dégraisser et restructurer les pôles sous le giron de sa direction s'imposent.

Ils pourraient se traduire par une collaboration plus efficace avec les organisations impliquées dans la transformation de l'environnement économique du pays (BCPSGE...) et la mise en place d'une structure de niveau directionnel dont la mission sera l'exécution des dettes publiques et le traitement des données statistiques.

« Les réformes ne doivent pas être réalisées dans l'unique but de démanteler l'existant, qui a fait ses preuves, mais dans un processus clair devant déboucher sur une organisation plus adéquate, des économies appréciables et une capacité à mobiliser des ressources supplémentaires. Une organisation comme la DGBFIP, qui a su démontrer son aptitude à renforcer la capacité de résilience du pays en période de crise, puisse conserver toutes ses marges de manœuvre pour prévenir les risques de dérive dans la gestion de l'argent public, notamment dans un contexte délicat de la vie de la Nation », soutient, par ailleurs, un haut cadre du ministère du Budget et des Comptes publics.